



Lanvallon en Fête
dimanche 8 août 2010

Dès 14 h 00 : Scène ouverte aux artistes locaux

A partir de 19 h 30

Gérard JAFFRES, le chanteur breton,
Daniel RABIER, humoriste des cabarets parisiens,
Mr LOUIE et ses danseuses
Jean-Pierre MADER (Disparue, MACUM-BA, un pied devant l'autre...)
Et en clôture vers 23 h 00...
Francois FELDMAN Les valse de Vienne .
C'est toi qui m'as fait , Des larmes et de l'amour ...

12 € spectacle + moules frites
10 € spectacle uniquement.

Conception : comité d'animation de lanvallon

marché de Noël
dimanche
12 décembre 2010

Création Comité d'Animation de Lanvallon—février 2010—(ne pas jeter sur la voie publique)

LANVOLLON

Dimanche
08 août
2010

FOIRE AUX PUCES TROC - BROCANTE

La plus grande foire aux puces
des COTES D'ARMOR



organisé par le comité d'animation d'animation de lanvallon
(<http://www.comiteanimationlanvallon.com>)

AUTORISATION DÉLIVRÉE LE 2 MARS 2010
AU COMITÉ D'ANIMATION DE LANVOLLON PAR M. LE MAIRE DE LANVOLLON

INFORMATIONS PRATIQUES

1. DATE Le 08 août 2010

2. LIEU

Rue de la Gare, Place du Marché au Blé, Rue St-Jacques, Rue St-Yves, Rue Traversière, Rue du Trégor, Rue Pasteur, rue Ste Anne.

3. HORAIRES

De 8 h 00 à 19 h 00

4. ACCES

Voitures : Route de Lanvollon-Paimpol CD7
RN 12 : Guingamp sortie Lanvollon
St-Brieuc sortie Lanvollon

5 ORGANISATION

« **Comité d'Animation de Lanvollon** »
Rue Traversière
22290 LANVOLLON

6. COURRIER REPONSE

M. Bruno LE POULARD
Président du Comité d'Animation
10, rue des Prés—22290 LANVOLLON

7. CONTACTS

☎ 02 96 70 04 54 (Bruno Le Poulard)
☎ 02 96 70 00 28 (Mairie Lanvollon)
☎ 02 96 70 04 54 (fax)
@ contact@comiteanimationlanvollon.com



COMITE D'ANIMATION DE LANVOLLON
RUE TRAVERSIERE—22290 LANVOLLON

REGLEMENT

- ARTICLE 01 : Location des emplacements : **MAXIMUM 20 METRES**
- **5 € le mètre linéaire jusqu'à 5 mètres**
- **de 6 à 10 mètres inclus : forfait de 35 €**
- **de 11 à 20 m : 35 € + 5 € par m. complémentaires**
- ARTICLE 02 : Limite des inscriptions : **LE SAMEDI 7 août 2010**
- ARTICLE 03 : Les premières réponses seront prioritaires pour le choix des emplacements.
- ARTICLE 04 : Les rues seront en rues piétonnes.
- ARTICLE 05 : Le Comité d'Animation s'engage à faire la publicité.
- ARTICLE 06 : Les exposants seront placés
Les exposants devront être en place le dimanche matin pour **06h00**. Il est interdit de **partager un emplacement** avec un autre exposant.
Chaque exposant devra présenter une pièce d'identité.
- ARTICLE 07 : Les exposants seront responsables de la vente et de leur matériel. **Seuls sont autorisés les déballeurs professionnels et particuliers, de brocantes et de vide greniers. Ne sont pas admis les déballeurs de vente de produits neufs (vêtements, jouets...) et de restauration.**
- ARTICLE 08 : Ouverture de la vente au public :
le dimanche de 08h00 à 19 h00.
- ARTICLE 09 : Ce règlement sera affiché dans l'enceinte de la foire.
- ARTICLE 10 : Aucune autre participation financière ne sera demandée.
Les règlements se feront par chèques à l'inscription (contrat d'engagement) à l'ordre du :
Comité d'Animation de Lanvollon.
Tout engagement signé est irrévocable et non remboursé.
- ARTICLE 11 : Accueil : Parcours fléché.
Repas sur place aux stands de restauration : place du marché au blé et parking du stade.

Le Président